

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Filmförderung
Akteure	Müller, Walter (fdp/plr, SG) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Burgos, Elie

Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Filmförderung, 2007*.
Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1

Abkürzungsverzeichnis

APK-SR Aussenpolitische Kommission des Ständerates
EU Europäische Union

CPE-CE Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
UE Union européenne

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zur EU

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 10.12.2007
ELIE BURGOS

Les chambres ont examiné l'accord sur la **participation de la Suisse au programme MEDIA de l'UE pour les années 2007-2013** (projet 1) et son arrêté de financement (projet 2). Au **Conseil des Etats**, la Commission de politique extérieure (CPE-CE) a proposé le **renvoi du projet 1** au Conseil fédéral, en le chargeant de deux choses : 1) rechercher avec l'UE des solutions qui répondraient mieux aux intérêts de la Suisse eu égard à ses restrictions publicitaires concernant l'alcool, la politique et la religion ; 2) veiller à ce que l'application provisoire de Media soit poursuivie ; 3) soumettre à nouveau cet objet au parlement à la session d'automne 2009 au plus tard. Précisant que cet accord permettait aux cinéastes suisses de profiter comme les autres des programmes de soutien de l'UE, la commission a toutefois souligné que l'obligation d'appliquer, à partir de 2009, la directive de l'UE « Télévision sans frontières » posait problème, car elle entrerait en conflit avec la nouvelle loi sur la radio et la télévision (LRTV) adoptée par les chambres en 2006. Elle estimait également que malgré l'importance capitale de l'accord en question en matière de politique européenne et culturelle, une éventuelle nouvelle révision de la LRTV serait malvenue. Si le conseiller fédéral Pascal Couchepin a bien tenté de convaincre les parlementaires de la portée limitée de la directive de l'UE, cela a cependant été en vain. Le plénum a en effet adopté tacitement la proposition de renvoi de la commission. L'arrêté fédéral concernant le financement de la participation de la Suisse au programme communautaire Media pour les années 2007-2009 a quant à lui été adopté sans opposition.

Au **Conseil national**, la majorité de la commission a proposé d'adhérer à la décision du Conseil des Etats et de renvoyer le projet au Conseil fédéral. Une minorité emmenée par Walter Müller (prd, SG) s'est toutefois opposée à ce renvoi. Les rapporteurs de la majorité ont souligné l'intelligence et le pragmatisme de la décision du Conseil des Etats, et ont déclaré être d'avis que le Conseil fédéral devrait entreprendre, avec l'appui du parlement, de nouvelles négociations avec l'UE sur cette question. Quant à la minorité de la commission, elle estimait que s'adapter au droit de l'UE était le prix des relations bilatérales qu'il fallait parfois être prêt à payer. Démocrates-chrétiens, Verts, Verts libéraux et socialistes ont soutenu la proposition de renvoi. L'UDC a fait de même, en proposant cependant de rejeter l'ensemble du projet. Le plénum a finalement décidé, par 136 voix contre 45, de renvoyer le projet 1 au Conseil fédéral. Au vote sur l'ensemble, le Conseil national a toutefois adopté, par 118 voix contre 54, le projet de financement de la participation de la Suisse au programme communautaire Media.¹

¹ FF, 2007, p. 6313 ss. ; BO CE, 2007, p. 1013 ss. ; BO CN, 2007, p. 1854 ss. ; FF, 2008, p. 1905 s.